



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

41 COM

WHC/17/41.COM/INF.1

Paris, 4 avril 2017

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL MONDIAL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarante-et-unième session

Cracovie, Pologne
2 – 12 juillet 2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document fournit des informations importantes concernant les formulaires d'inscription, les visas obligatoires, les conseils pour le voyage, l'hébergement recommandé et les informations touristiques.

Des informations supplémentaires sur la 41^e session du Comité du patrimoine mondial figurent sur le site Internet suivant :

www.41whckrakow2017.pl/fr/

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

41^e session

Cracovie, Pologne, du 2 au 12 juillet 2017

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Château du Wawel, Cracovie. Crédit photo : NicoTrinkhaus via Foter.com / CC BY-NC

- 1. INTRODUCTION**
- 2. OBJET**
- 3. ORGANISATEURS DE LA SESSION**
 - 3.1. COORDONNÉES DES ORGANISATEURS
 - 3.2. COORDONNÉES D'AUTRES SERVICES
- 4. PARTICIPANTS ET INSCRIPTION**
 - 4.1. PARTICIPANTS
 - 4.2. INSCRIPTION
- 5. PROTOCOLE**
- 6. LOGEMENT**
- 7. PASSEPORT, VISA ET AUTRES INFORMATIONS DE VOYAGE**
 - 7.1. EXIGENCES CONCERNANT LE PASSEPORT
 - 7.2. EXIGENCES RELATIVES AU VISA
 - 7.3. SE RENDRE EN POLOGNE ET À CRACOVIE
 - 7.4. ASSURANCE MÉDICALE
- 8. LA RÉUNION**
 - 8.1. LIEU DE LA RÉUNION
 - 8.2. TRANSPORTS LOCAUX ET TRANSFERT AU LIEU DE RÉUNION
 - 8.3. COMPTOIR D'INSCRIPTION ET REMISE DES BADGES AU LIEU DE RÉUNION
 - 8.4. BADGES
 - 8.5. SALLE D'ACCUEIL DES PARTICIPANTS
 - 8.6. REPAS ET PAUSES-CAFÉ
 - 8.7. SALLE DE PRIÈRES ET DE MÉDITATION
- 9. MÉDIA**
 - 9.1. ACCRÉDITATION
 - 9.2. INSCRIPTION DES MÉDIAS ET MESURES DE SÉCURITÉ
 - 9.3. CENTRE DE MÉDIAS
 - 9.4. CONFÉRENCES DE PRESSE
 - 9.5. DOCUMENTS DE PRESSE ET ASSISTANCE SUR PLACE
- 10. PROGRAMME DE RÉCEPTIONS ET ÉVÉNEMENTS ASSOCIÉS**
 - 10.1. VISITES GUIDÉES ET EXCURSIONS
- 11. FORUM DES JEUNES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE MONDIAL**
- 12. FORUM DES GESTIONNAIRES DE SITES DU PATRIMOINE MONDIAL**
- 13. INFORMATIONS SUR LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE**
 - 13.1. RÉPUBLIQUE DE POLOGNE
 - 13.2. LA VILLE DE VARSOVIE
 - 13.3. LA RÉGION DE MAŁOPOLSKA
 - 13.4. LA VILLE DE CRACOVIE
 - 13.5. LA CUISINE POLONAISE
 - 13.6. CLIMAT
 - 13.7. MONNAIE ET CHANGE
 - 13.8. POURBOIRES
 - 13.9. APPAREILS ÉLECTRIQUES
 - 13.10. RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE TABAC
 - 13.11. HEURE LOCALE
 - 13.12. EAU POTABLE
 - 13.13. NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES
 - 13.14. EXPRESSIONS POLONAISES UTILES
- 14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. INTRODUCTION

La République de Pologne est honorée d'accueillir la 41^e session du Comité du patrimoine mondial en 2017. Elle se réjouit d'accueillir l'ensemble des délégués et des participants à Cracovie, l'une des cités les plus anciennes de Pologne, dont la vieille ville fait partie des 12 premiers sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

En gardant à l'esprit l'idée sous-jacente et les valeurs fondamentales exprimées dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, ainsi que l'importance cruciale du développement pour notre avenir, les organisateurs souhaitent faire de la responsabilité commune la marque distinctive de l'événement. Les participants sont donc encouragés à adopter une approche durable et à la mettre en application pour organiser la session du Comité, non seulement par rapport à leurs propres modalités de voyage mais aussi concernant l'organisation logistique ou les prestataires de services.

Le présent document a été préparé pour vous donner un aperçu général de la 41^e session et vous prodiguer quelques conseils utiles et pratiques afin que votre séjour en Pologne soit le plus agréable possible. Vous êtes invité à lire attentivement ces informations.

2. OBJET

Le Comité du patrimoine mondial est constitué de représentants de 21 États parties à la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, élus par l'Assemblée générale des États parties à la Convention.

La composition actuelle du Comité est la suivante :

Angola, Azerbaïdjan, Burkina Faso, Croatie, Cuba, Finlande, Indonésie, Jamaïque, Kazakhstan, Koweït, Liban, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Tunisie, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site suivant : <http://whc.unesco.org/fr/comite/>.

Le Comité a pour fonctions essentielles :

- i. d'identifier, sur la base des propositions d'inscription soumises par les États parties, des biens culturels et naturels de Valeur universelle exceptionnelle qui doivent être protégés dans le cadre de la Convention, et d'inscrire ces biens sur la Liste du patrimoine mondial ;
- ii. de contrôler l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, en liaison avec les États parties ; de décider quels biens de la Liste du patrimoine mondial doivent être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril ou retirés de cette liste ; et de décider si un bien peut être supprimé de la Liste du patrimoine mondial ;
- iii. d'examiner les demandes d'assistance internationale financées par le Fonds du patrimoine mondial.

La 41^e session du Comité du patrimoine mondial se tiendra à Cracovie du 2 au 12 juillet 2017 à l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*.

3. ORGANISATEURS DE LA SESSION

La 41^e session est organisée par l'UNESCO et par la Pologne.

Le ministère de la Culture et du Patrimoine national de la Pologne est le principal organisateur de la session. Ses fonctions seront exécutées par le Conseil du patrimoine national de Pologne, avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Intérieur et de l'Administration.

La session sera co-organisée par la municipalité de Cracovie et se déroulera à l'*International Congress Centre (ICE Krakow)* au cœur de la ville.

Pour les demandes d'informations en matière de logistique et d'organisation de la 41^e session du Comité du patrimoine mondial, veuillez contacter les organisateurs de la session à l'adresse e-mail suivante : contact@41whckrakow2017.pl.

3.1 Coordonnées des organisateurs

Pour les demandes spécifiques que vous souhaitez adresser aux organisateurs, voici une liste de contacts pertinents :

Ministère de la Culture et du Patrimoine national de la République de Pologne (Varsovie)

Responsable : Mme Magdalena Gawin
Tél. : +48 22 42 10 499
E-mail : podsekretarz.gawin@mkidn.gov.pl

Conseil du patrimoine national de Pologne (Varsovie)

Responsable : Mme Małgorzata Rozbicka
Tél. : +48 22 826 93 52 ext. 111
E-mail : info@nid.pl

Responsable : Mme Katarzyna Piotrowska
Tél. : +48 516 160 661
E-mail : kpiotrowska@nid.pl

Responsable : Mme Ewa Pawlak
Tél. : +48 508 288 525
E-mail : ewapawlak@nid.pl

Commission nationale polonaise pour l'UNESCO (Varsovie)

Responsable : Mme Aleksandra Waclawczyk
Tél. : +48 22 62 03 355
E-mail : komitet@unesco.pl

Délégation permanente de la République de Pologne auprès de l'UNESCO (Paris)

Responsable : S. Exc. Mme Krystyna Żurek, Ambassadrice, Déléguée permanente de la Pologne à l'UNESCO
Tél. : +33 1 45 68 29 97
E-mail : dl.pologne@unesco-delegations.org

3.2 Coordonnées des services

Événements et expositions parallèles, y compris demandes de services de restauration

Si vous souhaitez organiser un événement ou une exposition parallèle, veuillez adresser votre demande au point de contact du Secrétariat de l'UNESCO, M. David Martel (d.martel@unesco.org), au plus tard le 2 mai 2017.

Vous recevrez un formulaire à compléter avec toutes les informations détaillées concernant le type d'événement ou d'exposition que votre pays souhaiterait organiser, ainsi que les caractéristiques du lieu requis et les besoins techniques et de restauration.

Après examen de votre requête, nous vous mettrons en contact avec les organisateurs du pays hôte pour toute information et tout détail important concernant l'organisation de l'événement (date, assistance technique, restauration, etc.). Veuillez noter que les organisateurs se réservent le droit d'indiquer le lieu où l'événement demandé se déroulera. Bien que vaste, l'espace disponible à l'*International Congress Centre (ICE Krakow)* est limité. Il est donc possible que les organisateurs ne soient pas en mesure d'accepter toutes les demandes.

Pour les questions d'ordre logistique, vous pouvez contacter les organisateurs de la session par l'intermédiaire du point de contact side.events@41whckrakow2017.pl.

Visites et excursions

Des visites guidées de Cracovie, ainsi que des excursions payantes sont organisées en collaboration avec des agences de voyages professionnelles. Veuillez noter qu'une pré-réservation est obligatoire pour tous les participants. Vous trouverez des informations détaillées sur le site Internet de la 41^e session du Comité : www.41whckrakow2017.pl/fr/.

Contact : tours@41whckrakow2017.pl.

4. PARTICIPANTS ET INSCRIPTION

4.1. Participants

Les principaux participants à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial sont les **21 membres du Comité**.

Les **États Parties à la Convention**, qui ne sont pas membres du Comité, peuvent participer aux sessions du Comité et de son Bureau en qualité d'observateurs.

Les États qui ne sont pas parties à la Convention mais qui sont membres de l'UNESCO ou des Nations Unies peuvent, s'ils en font la demande par écrit, également être autorisés par le Comité à participer aux sessions du Comité et de son Bureau en qualité d'observateurs.

Assistent aux séances du Comité avec voix consultative un représentant du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), un représentant du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), et un représentant de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Le Comité peut autoriser à participer à ses sessions, en qualité d'observateurs, les Nations Unies et les organisations du système des Nations Unies, ainsi que les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales, les missions permanentes

d'observation auprès de l'UNESCO et les institutions à but non lucratif ayant une activité dans les domaines visés par la Convention, selon des critères définis par le Comité du patrimoine mondial, et si ces organismes en font la demande écrite, au moins 15 jours avant la date de début de la session du Comité.

Néanmoins, la responsabilité globale du fonctionnement efficace de la session et de la sécurité de l'ensemble des participants, y compris des personnalités, incombe au pays hôte. Il est entendu que les ambassades et/ou les consulats des pays dont les ressortissants figurent parmi les participants à la session sont également tenus de leur apporter toute l'assistance dont ces derniers pourraient avoir besoin.

4.2. Inscription

Veuillez noter que toutes les demandes de participation à la 41^e session du Comité **doivent être soumises par Internet** sur le site officiel : www.41whckrakow2017.pl/fr/. L'inscription en ligne sera possible après l'envoi des lettres d'invitation officielles par le Centre du patrimoine mondial.

Tous les délégués et ceux qui souhaitent assister à la 41^e session en tant qu'observateurs sont priés de bien vouloir s'inscrire dès que possible et de préférence avant le 9 juin 2017. Cela permettra aux organisateurs de la session d'avoir suffisamment de temps pour traiter les informations et de prendre les dispositions nécessaires.

Pour vous inscrire, veuillez utiliser le code d'accès envoyé dans la lettre d'invitation adressée à la Délégation permanente, la Commission nationale ou votre organisation.

Si vous n'avez pas ce code, veuillez vous adresser à la Délégation permanente ou à la Commission nationale que vous représentez. Les coordonnées sont disponibles sur <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/worldwide/>.

Une fois votre inscription en ligne effectuée et votre accréditation accordée, un e-mail confirmant votre inscription vous sera adressé.

Si vous avez besoin d'aide ou que vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne, veuillez contacter : registration@41whckrakow2017.pl.

Médias

Veuillez noter que l'inscription est obligatoire pour tous les représentants des médias. Pour connaître les instructions, veuillez vous reporter au point 9 du présent document et à la partie consacrée aux médias sur le site Internet.

Pour toute autre question, merci d'écrire à : media@41whckrakow2017.pl.

5. PROTOCOLE

Toutes les questions relatives au protocole ainsi qu'à l'accueil des personnalités relèvent du pays hôte, en coopération avec les missions diplomatiques des pays concernés. Si vous avez besoin de notre aide, envoyez-nous un e-mail à l'adresse suivante : protocol@41whckrakow2017.pl. Veillez à nous contacter dès que possible afin que nous soyons en mesure de répondre à votre demande.

6. LOGEMENT

La ville de Cracovie constituant une destination de vacances très populaire, le nombre de chambres d'hôtel est très limité. Pour faciliter vos recherches, une sélection de chambres d'hôtel a été réservée pour la période du 1^{er} au 13 juillet 2017. Nous vous recommandons vivement de profiter de cette opportunité et de réserver votre hébergement dès que possible.

Vous trouverez d'autres informations sur www.41whckrakow2017.pl/fr/. Le site Internet fournit des informations complètes sur les chambres d'hôtel allouées à Cracovie et sur toutes les questions relatives à l'hébergement. Les participants à la 41^e session seront responsables de toutes les dépenses effectuées durant leur séjour.

Pour toute question concernant les réservations de chambres d'hôtel, veuillez contacter : accommodation@41whckrakow2017.pl.

7. PASSEPORT, VISA ET AUTRES INFORMATIONS DE VOYAGE

7.1. Exigences concernant le passeport

Les participants doivent être en possession d'un passeport national valide pour entrer en Pologne. Il doit être valable au moins trois mois après la date de départ prévue et il doit être avoir été délivré au cours des 10 années précédentes. Le passeport doit contenir au moins deux pages vierges.

7.2. Exigences relatives au visa

Veuillez noter que les visas sont gratuits pour tous les participants accrédités à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial. Si nécessaire, les participants accrédités peuvent faire une demande de visa auprès de tout consulat polonais de leur choix et non uniquement au consulat polonais de leur lieu de résidence.

Pour toute demande de renseignement concernant le visa ou toute autre formalité pour entrer dans l'espace Schengen, les participants sont invités à consulter le site Internet du consulat compétent dans leur pays. La liste des ambassades/consulats compétents est disponible sur le site Internet :

http://www.msz.gov.pl/en/travel_to_poland/polands_missions_abroad/.

Pour éviter tout retard dans l'émission des visas, les participants sont vivement encouragés à faire leur demande dès que possible. Nous vous recommandons de soumettre votre demande après avoir terminé de remplir le dossier d'inscription en ligne et après avoir été accrédité par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et, de préférence, **avant le 2 juin 2017**.

Veuillez noter qu'en fonction du pays de résidence, des délais précis doivent être respectés pour les demandes de visa.

L'e-mail de confirmation reçu à la suite de l'inscription et de l'accréditation en ligne (voir le point 4.2 du présent document) devra être présenté lors de la demande de visa, ainsi que les documents suivants :

- un exemplaire de la lettre officielle d'invitation de l'UNESCO,
- un passeport et sa copie,
- un formulaire de demande de visa complété et signé,
- une photo d'identité biométrique (en couleur au format passeport),

- une attestation d'assurance médicale d'au moins 30 000 € valable sur l'ensemble du territoire de l'espace Schengen,
- une confirmation de la réservation de l'hôtel,
- une réservation de vol retour.

IMPORTANT : les documents susmentionnés représentent les exigences minimales concernant les visas.

Le service des visas polonais de chaque pays peut exiger des informations et/ou des documents supplémentaires. Les données biométriques des demandeurs seront également recueillies. Toutes les ambassades de Pologne seront informées par les organisateurs des participants qui se sont inscrits avec succès via le site Internet.

Toutes les demandes de visa doivent être déposées au maximum trois mois avant le début de la visite prévue. Les titulaires d'un visa à entrées multiples peuvent déposer la demande avant l'expiration du visa valable pour une période d'au moins six mois.

Veuillez noter que le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO ne pourra pas intervenir concernant les décisions prises par les autorités polonaises en matière de demandes de visas.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser directement au service des visas du consulat compétent.

Les informations relatives aux restrictions douanières et d'importation sont disponibles sur le site Internet : www.41whckrakow2017.pl/fr/.

7.3. Se rendre en Pologne et à Cracovie

Dès que les participants auront reçu le courriel de confirmation de leur accréditation, il leur est vivement conseillé d'organiser leur voyage à Cracovie le plus tôt possible.

Se rendre à Cracovie en avion

L'aéroport de Cracovie est le plus grand aéroport régional de Pologne. La zone opérationnelle de l'aéroport couvre le sud-est de la Pologne, qui compte près de 7,9 millions d'habitants dans un rayon de 100 km. L'aéroport se trouve à 11 km à l'ouest du centre de Cracovie. Nous encourageons tous les participants à quitter l'aéroport ou à s'y rendre en train. Le trajet jusqu'au centre-ville dure environ 17 minutes. En outre, l'aéroport de Cracovie est desservi par deux lignes de bus régulières : 208 et 252, et une ligne de nuit : 902.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet de l'aéroport : <http://www.krakowairport.pl/en/>.

Si vous prévoyez de réserver un circuit de visite, avant votre départ, vérifiez-en le dernier arrêt/la dernière étape. Certains circuits s'achèvent en effet à Varsovie (la capitale). Si tel est le cas, vous devez tenir compte de cette information lorsque vous prévoyez vos modalités de voyage en Pologne ou lorsque vous réservez un vol multi-destination. L'aéroport Frédéric Chopin de Varsovie, plus grand aéroport de Pologne et le plus fréquenté, gère près de 40 % du transport aérien de passagers du pays.

Vous obtiendrez des informations détaillées directement sur le site Internet de l'aéroport : <https://www.lotnisko-chopina.pl/en/index.html>.

Vous pouvez facilement réserver un billet de train direct de Varsovie à Cracovie sur le site : <https://www.intercity.pl/en/>. Le trajet dure moins de trois heures.

7.4. Assurance médicale

Un service de premiers secours et une ambulance seront à la disposition des participants en cas de nécessité à l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*, à tout moment, sur le lieu de la session. Veuillez cependant noter qu'aucun autre service médical ne sera assuré. Les participants devront assumer les frais de tout traitement médical reçu en Pologne. Il est donc vivement recommandé aux participants de contracter une assurance médicale dans leur pays, pour être couverts en Pologne et ailleurs lors de leur voyage. Les participants qui font une demande de visa d'entrée devront aussi présenter une attestation d'assurance médicale.

Le numéro d'urgence médicale est le 112 (ou le 999).

8. LA RÉUNION

8.1. Lieu de la réunion

Construit en 2014, l'*International Congress Centre (ICE Krakow)* répond aux exigences de divers événements socioculturels tels que les conférences, les concerts, les spectacles ou les expositions. Sa qualité technique et architecturale le place parmi les centres des congrès les plus populaires de Pologne.

Multifonctionnel, l'*International Congress Centre (ICE Krakow)* présente de multiples avantages, parmi lesquels : plus de 36 000 m² d'espace de conférence, un auditorium pouvant accueillir 2 000 personnes, un espace multifonctionnel adapté à diverses activités, et sa situation géographique, idéale, au cœur de Cracovie.

En outre, l'accès au lieu est libre et sans obstacle. Il est donc adapté aux personnes handicapées et aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Pour de plus amples informations sur le lieu de la réunion, veuillez consulter le site Internet de l'*International Congress Centre (ICE Krakow)* : <http://www.icekrakow.com/>.

8.2. Transports locaux et transfert au lieu de réunion

L'*International Congress Centre (ICE Krakow)* est accessible en transports publics en 30 minutes depuis l'aéroport de Cracovie, et en 15 minutes depuis la gare ferroviaire centrale et la vieille ville. Afin de réduire l'empreinte écologique de la session, nous tous les participants à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial sont encouragés à utiliser les infrastructures, excellentes et sûres, du réseau des transports publics locaux, ainsi qu'à se déplacer à pied. Il sera possible de profiter de l'occasion pour parcourir les rues pittoresques de la ville et admirer ses beaux immeubles d'habitation étant donné que seules 25 minutes sont nécessaires pour rejoindre l'*International Congress Centre (ICE Krakow)* depuis la place principale et 15 minutes depuis la colline du Wawel.

Tous les participants recevront un titre de transport public gratuit pour la ville de Cracovie. En outre, des informations exhaustives sur les horaires et les itinéraires seront fournies sur le site Internet de la session.

À tout moment, les participants peuvent réserver un taxi, à leurs propres frais, depuis la réception de l'hôtel ou le comptoir d'inscription de l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*.

8.3. Comptoir d'inscription et remise des badges au lieu de réunion

Le comptoir d'inscription, situé à l'entrée de l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*, sera ouvert le 29 juin de 15h00 à 18h00, et du 30 juin au 1^{er} juillet 2017 entre 9h00 et 18h00.

Pendant la session, du 2 au 10 juillet 2017, le comptoir d'inscription sera ouvert entre 8h00 et 19h00.

Nous encourageons tous les participants à se présenter en personne au comptoir d'inscription sur place avant l'ouverture de la session du Comité du patrimoine mondial le 2 juillet afin de faciliter le processus d'inscription. Un dossier d'information et d'accueil sur la 41^e session leur sera remis.

Veuillez noter que, pour des raisons de sécurité et au vu du grand nombre de visiteurs prévu, le processus d'inscription et la réception des badges peuvent prendre un certain temps.

L'inscription est obligatoire et seuls les participants possédant un badge seront autorisés à entrer dans l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*.

Veuillez noter que la cérémonie d'ouverture se tiendra le 2 juillet à un autre endroit (la colline du Wawel à Cracovie). Seuls les participants inscrits disposant d'une invitation en cours de validité seront autorisés à y assister. Veuillez à récupérer votre invitation personnelle à l'avance au comptoir d'inscription de l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*.

Au cas où vous ne pourriez pas passer prendre votre invitation à l'avance, veuillez nous contacter à l'adresse protocol@41whckrakow2017.pl.

8.4. Badges

Les badges seront disponibles au comptoir d'inscription pour les participants accrédités uniquement. Veuillez noter que, pour récupérer leur badge, tous les participants devront présenter une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité.

Il est impératif que les participants s'identifient et se présentent au comptoir d'inscription dès leur arrivée sur le lieu de la réunion pour que les badges puissent être imprimés et distribués à temps. Nous mettrons tout en œuvre pour que ce processus soit le plus simple possible. Toutefois, s'il devait s'avérer plus long que prévu, nous vous demandons de bien vouloir faire preuve de patience.

Pour des raisons de sécurité, le badge n'est pas transférable et doit être visible à tout moment.

8.5. Salle d'accueil des participants

Un accès gratuit à Internet en Wi-Fi sera fourni dans tout le Centre des congrès à tout moment.

Une salle équipée d'un nombre limité d'ordinateurs avec accès à Internet, ainsi que de stations d'accueil pour leurs propres appareils portables seront à la disposition de tous les participants. Des techniciens seront présents sur place en permanence pour vous aider.

Pour des raisons écologiques, seul un jeu imprimé des documents portant sur la 41^e session sera à la disposition de chaque délégation membre du Comité.

Tous les autres délégués sont priés d'apporter leurs propres copies ou d'utiliser la clé USB contenant tous les documents de travail pour la session, fournie à tous les participants sur inscription. Tous les documents seront également disponibles en ligne six semaines avant l'ouverture de la session. Nous avons une responsabilité commune envers l'environnement, ne l'oublions pas.

8.6. Repas et pauses-café

Au cours de la 41^e session, du café, du thé, de l'eau et des rafraîchissements seront offerts aux participants, à l'extérieur de la principale salle de réunion.

A l'heure du déjeuner, différents repas payants seront proposés dans la zone de restauration de l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*. Vous pourrez également profiter du vaste choix qu'offre la ville en matière de gastronomie et goûter les spécialités locales, ou opter pour une cuisine internationale.

8.7 Salle de prières et de méditation

Une salle de prières et de méditation sera mise à disposition des participants durant toute la session du Comité.

9. MÉDIA

La Pologne respecte les principes de liberté de la presse et accueille les représentants des médias du monde entier. La session est ouverte aux représentants de médias à tout moment. La session sera retransmise sur www.41whckrakow2017.pl/fr/ et sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial. Pour de plus amples informations, veuillez lire les paragraphes qui suivent avec attention.

9.1. Accréditation

L'accréditation des journalistes qui souhaitent couvrir la 41^e session du Comité du patrimoine mondial est obligatoire. Pour vous accréditer, veuillez vous inscrire en ligne à l'adresse suivante : www.41whckrakow2017.pl/fr/.

9.2. Inscription des médias et mesures de sécurité

Le comptoir d'inscription des médias sera ouvert le 1^{er} juillet de 15h00 à 18h00, et du 2 au 10 juillet 2017 entre 8h00 et 19h00. Un comptoir spécial de réception sera réservé sur place aux représentants des médias. Veuillez noter que vous devez avoir effectué votre demande d'inscription et d'accréditation en ligne avant de vous présenter au comptoir de réception installé sur place. Veuillez noter que, pour récupérer leur badge, tous les participants devront présenter une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité.

Il est impératif que les représentants des médias s'identifient et se présentent au comptoir d'inscription dès leur arrivée sur le lieu de la réunion pour que les badges puissent être imprimés et distribués à temps.

Les badges d'identification doivent être portés de manière visible à tout moment pour pouvoir accéder au lieu de la réunion ; ils doivent être présentés à la demande du personnel de sécurité. Les badges d'identification ne sont pas transférables. Seules les personnes munies d'un badge pourront accéder à l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*.

Sachez que le personnel de sécurité pourra examiner et vérifier tout équipement apporté à l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*. Prévoyez suffisamment de temps dans votre programme pour passer les contrôles de sécurité.

Pour toute question concernant l'accréditation des médias et les équipements, veuillez contacter les organisateurs de la session à l'adresse suivante : media@41whckrakow2017.pl.

9.3. Centre de médias

Un Centre de médias sera à la disposition des journalistes qui couvriront la 41^e session du Comité du patrimoine mondial. Il leur servira d'espace de travail et sera équipé d'une connexion Wi-Fi. Les journalistes souhaitant organiser des interviews de membres du Comité seront invités à déposer leurs demandes au Centre de médias à l'adresse : media@41whckrakow2017.pl.

9.4. Conférences de presse

Les conférences de presse, pour les médias accrédités, se dérouleront dans un espace réservé de l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*. Le programme des événements prévus pour les médias sera remis lors de l'inscription et sera consultable sur le site Internet.

9.5. Documents de presse et assistance sur place

Les documents de presse et notamment les photos, les communiqués de presse ou les interviews seront postés sur le site Internet de la session et mis régulièrement à jour. Le site Internet contiendra également des liens vers les documents de travail du Comité et la retransmission de la session en direct. Les débats de la session du Comité seront retransmis en ligne et sur écran.

Une équipe chargée des relations avec les médias sera présente au Centre de médias pendant la session.

Des réunions d'information sur les décisions du Comité du patrimoine mondial se tiendront en fonction des besoins.

10. PROGRAMME DE RÉCEPTIONS ET ÉVÉNEMENTS ASSOCIÉS

En tant que participant inscrit, vous êtes cordialement invité à participer aux réceptions et événements qui auront lieu lors de la 41^e session du Comité du patrimoine mondial. L'intégralité du programme sera consultable sur le site Internet : www.41whckrakow2017.pl/fr/.

Les délégués qui souhaitent assister à la cérémonie d'ouverture et/ou de clôture sont priés d'indiquer expressément leur participation au moment de leur inscription en ligne.

La cérémonie d'ouverture de la 41^e session aura lieu le 2 juillet 2017 à 19h30 sur la colline du Wawel (Cracovie) et sera suivie d'une réception. La cérémonie de clôture se déroulera le 11 juillet 2017 au Musée de l'Ingénierie de la Ville de Cracovie. Des informations détaillées sur les deux cérémonies de la 41^e session seront fournies sur le site Internet : www.41whckrakow2017.pl/fr/.

10.1. Visites guidées et excursions

Des visites guidées de la ville de Cracovie, ainsi que des excursions payantes sur certains sites du patrimoine mondial seront proposées.

Des informations détaillées seront disponibles sur le site Internet : www.41whckrakow2017.pl/fr/.

Nous vous invitons à vous inscrire en ligne et à confirmer votre participation au comptoir d'information touristique, situé dans le hall d'entrée de l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*. Veuillez informer notre personnel dans les meilleurs délais et au plus tard deux jours avant la date de l'excursion.

Veillez noter que le nombre de places pour chaque excursion est limité et qu'un nombre minimum de participants est exigé. Nous vous conseillons donc de réserver votre excursion le plus tôt possible pour éviter tout problème et pour permettre aux organisations d'effectuer une planification adaptée.

11. FORUM DES JEUNES PROFESSIONNELS DU PATRIMOINE MONDIAL

Le Forum des jeunes professionnels du patrimoine mondial est devenu un événement annuel, organisé conjointement à la session du Comité du patrimoine mondial. Cette année, dans le cadre de la 41^e session, le Forum des jeunes professionnels (FJP) sera organisé par le Centre culturel international de Cracovie, en collaboration avec la Commission nationale polonaise pour l'UNESCO.

Le FJP se déroulera du 25 juin au 4 juillet 2017. Il débutera par une visite de Varsovie et se poursuivra par une réunion au Centre culturel international de Cracovie. Nous sommes ravis de permettre à des jeunes de 22 à 32 ans de se réunir et d'en savoir plus sur la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, les méthodes de travail du Comité du patrimoine mondial, et les défis liés à une gestion durable des sites du patrimoine mondial, ainsi que leur conservation et leur protection.

Dans le cadre d'un appel à participation, les jeunes professionnels intéressés et originaires des États parties à la Convention du patrimoine mondial peuvent présenter une demande de participation en ligne. Les participants pourront être de jeunes professionnels possédant de l'expérience sur des sujets liés à culture ou au patrimoine naturel. La priorité est donnée aux jeunes professionnels des États parties membres du Comité du patrimoine mondial.

Les dossiers de candidature sont disponibles en ligne sur www.41whckrakow2017.pl/fr/. En outre, les Commissions nationales et les délégations permanentes des pays susmentionnés sont également invitées à distribuer l'appel à participation. Afin de veiller à ce que le plus grand nombre de pays soient représentés, nous sélectionnerons un seul participant par pays. Les principaux critères seront l'expérience et les connaissances des candidats relatives au patrimoine mondial, ainsi que le respect de la parité.

Tous les frais de voyage, de repas et de logement seront pris en charge par le pays hôte.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet ci-dessus ou contacter les organisateurs : e.wojton@mck.krakow.pl or m.wisniewski@mck.krakow.pl.

12. FORUM DES GESTIONNAIRES DE SITES DU PATRIMOINE MONDIAL

À l'heure où la Liste du patrimoine mondial comporte plus de 1 000 biens et un territoire global de plus de 276 millions d'hectares protégés, une meilleure compréhension du processus de prise de décision relatif au patrimoine mondial devient cruciale pour les gestionnaires de sites afin de favoriser une protection plus efficace des biens de Valeur universelle exceptionnelle (VUE). Cela permet à la *Convention* de réaliser son potentiel d'outil et de catalyseur de la protection du patrimoine mondial et de la protection du patrimoine en général. Par ailleurs, les améliorations à venir du processus de prise de

décision relatif au patrimoine mondial doivent tirer parti du plus grand engagement des acteurs au quotidien du patrimoine mondial, tout en y répondant.

Le Forum est destiné aux participants intervenant sur des sites du patrimoine mondial pour lesquels un rapport sur l'état de conservation a été préparé et présenté en vue d'une prise de décision à la 41^e session du Comité du patrimoine mondial. Les participants doivent être en mesure de démontrer leur engagement dans les activités de gestion en cours des biens du patrimoine mondial qu'ils représentent. Les candidatures seront appelées par l'intermédiaire des délégations permanentes auprès de l'UNESCO, et les États parties pourront soumettre jusqu'à trois candidatures. Les participants, de préférence un par État partie, seront enfin sélectionnés par le pays hôte, en consultation avec les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial.

Les participants devront prendre en charge leurs frais de déplacement aller et retour (à destination et en provenance de la Pologne) ainsi que leurs frais de séjour. Les candidats sont vivement encouragés à solliciter une aide financière. Dans le cas d'un besoin confirmé de financement, et selon les fonds disponibles au moment du Forum, un certain nombre de bourses partielles peuvent être accordées pour la prise en charge des frais de déplacement et de séjour. Le pays hôte a mis en place un fonds commun, qui permet aux représentants des pays les moins développés, tels que définis au paragraphe 239 point b des *Orientations*, à participer au Forum.

La langue de travail du Forum sera l'anglais.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site Internet :

www.41whckrakow2017.pl/fr/ ou contacter les organisateurs : smf@41whckrakow2017.pl.

13. INFORMATIONS SUR LA REPUBLIQUE DE POLOGNE

13.1. République de Pologne

La Pologne, pays d'Europe centrale comptant 38,5 millions d'habitants, se situe entre la mer Baltique au nord, et les Carpates et les Tatras au sud. Avec une superficie de 312 679 km², la Pologne est le huitième plus grand pays d'Europe. La Vistule, plus long fleuve traversant le pays, relie la ville antique de Cracovie, la capitale Varsovie et la ville portuaire de Gdańsk. Les grands lacs de Mazurie et de Poméranie font le bonheur des amateurs de voile et de nature. La forêt primitive, avec ses espèces d'animaux rares et ses vieux arbres, semble évoquer le souvenir des jours passés. Avec onze siècles d'histoire, la Pologne possède un patrimoine culturel très riche, remontant à la période où la route de l'ambre traversait son territoire.

L'histoire de la Pologne en tant qu'État débute vers le milieu du X^e siècle : la dynastie Piast réunit alors plusieurs territoires dominés par des tribus slaves locales. En 966, la Pologne est convertie au christianisme et, en 1025, le premier roi Boleslas I^{er} le Vaillant accède au trône.

En 1386, le Grand-duc de Lituanie épouse la Reine Hedwige I^{ère} de Pologne. Il est alors couronné Roi de Pologne. Dès lors, le Royaume de Pologne et le Grand-duché de Lituanie se réunissent, sous l'autorité de la dynastie Jagellon. Près de deux siècles plus tard, en 1569, l'union est renforcée par le traité de Lublin instituant la république des Deux Nations, qui devient alors l'une des plus grandes puissances européennes.

Une succession de guerres et de troubles internes aboutit à la dissolution de cette république, puis à la perte d'indépendance de la Pologne. Entre 1772 et 1795, le pays est divisé entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, et disparaît en tant qu'État pendant plus d'un siècle. Ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale, en 1918, que la Pologne retrouve son

indépendance. Une indépendance qui ne durera que vingt ans, jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale, qui mettra la Pologne à rude épreuve.

Après la guerre, la Pologne est dirigée par le parti communiste. S'ensuit près d'un demi-siècle de régime totalitaire. Avec la formation du syndicat indépendant « Solidarność » (Solidarité), en 1980, la Pologne entame peu à peu sa marche vers le changement. En 1989, fort de plus de 10 millions de membres, Solidarność ouvre la voie aux premières élections libres du pays et en 1990, l'ère communiste touche à sa fin.

En 2004, la Pologne écrit une nouvelle page de son histoire en rejoignant l'Union européenne. Aujourd'hui, la Pologne est un pays moderne et dynamique, considéré comme l'une des économies à la croissance la plus rapide d'Europe centrale.

Même pendant les périodes de crise nationale, la culture polonaise est restée très forte. Malgré la disparition du pays au XIX^e siècle, des poètes romantiques polonais, comme Adam Mickiewicz et Juliusz Słowacki ou des compositeurs tels que Frédéric Chopin ont joué un rôle crucial dans la construction de l'identité polonaise et, grâce à leurs œuvres, ont combattu le « cas polonais » sur le continent européen. En dépit des difficultés et d'une censure omniprésente, pendant la période de l'après-guerre, de nombreux artistes polonais importants se sont révélés. Leur œuvre continue à influencer les jeunes artistes. Le théâtre polonais a occupé l'avant-scène, avec Tadeusz Kantor et Jerzy Grotowski comme principaux représentants.

Parallèlement, la scène littéraire polonaise s'est distinguée par ses deux lauréats du prix Nobel, Czesław Miłosz et Wisława Szymborska, tandis que le cinéma polonais a révélé des réalisateurs de renommée mondiale comme Krzysztof Kieślowski (cycle du *Décalogue*), Andrzej Wajda (lauréat de l'Oscar d'honneur récompensant l'ensemble de son œuvre en 2000) ou Roman Polański (*Rosemary's Baby* et *Chinatown*).

Peu après la Seconde Guerre mondiale, deux étudiants de l'Académie des beaux-arts de Varsovie, Eryk Lipiński et Henryk Tomaszewski, ont lancé ce qui deviendrait plus tard la célèbre École polonaise de l'affiche. Du début des années 1950 à l'année 1989, la Pologne communiste est devenue la Mecque de l'art de l'affiche, et l'affiche elle-même l'affirmation de la réalité socioculturelle. Grâce à l'utilisation ingénieuse de la composition, des couleurs vives et du symbolisme, les affiches polonaises et leurs créateurs, dont Jan Lenica et Waldemar Świerzy, sont devenus célèbres dans le monde entier.

La scène musicale n'a pas été en reste. Dans les années 1960, est née la célèbre « École de compositeurs polonais », qui s'est distinguée par de nouvelles tendances esthétiques. Les principaux représentants de la musique classique contemporaine polonaise étaient, entre autres, Witold Lutosławski, Krzysztof Penderecki et Henryk Mikołaj Górecki.

Quant au jazz, officiellement interdit par le gouvernement communiste, il s'est imposé juste après la Seconde Guerre mondiale, devenant un mode d'expression de l'esprit de liberté et de non-conformité. La grande tradition polonaise du jazz, maintenue par des acteurs clés tels que Krzysztof Komeda, continue à inspirer les futures générations de musiciens. De Tomasz Stańko à Leszek Możdżer, lauréat d'un Grammy Award de la musique, en passant par Włodek Pawlik et Urszula Dudziak, Artiste de l'UNESCO pour la paix, le jazz joue toujours un rôle important sur la scène musicale.

13.2. La ville de Varsovie

Capitale et plus grande ville de Pologne, Varsovie est non seulement le siège du gouvernement et un centre administratif du pays, mais également le siège de nombreuses institutions clés telles que la Banque centrale de Pologne, la Bourse de Varsovie ou l'Agence européenne Frontex.

Avec une population de près de 2 millions d'habitants, Varsovie est un centre important pour de nombreuses industries. De nombreuses entreprises polonaises et internationales y ont établi leur siège.

Bien que principalement considérée comme un centre économique, Varsovie possède également une vie universitaire et culturelle florissante. Elle abrite le siège de l'Académie polonaise des sciences, de la plus grande université polonaise (l'Université de Varsovie), de l'Université de musique Frédéric-Chopin et de l'Académie des beaux-arts, entre autres. Deux opéras, l'orchestre philharmonique de Varsovie, plusieurs théâtres, musées, bibliothèques et de nombreux monuments : nombreuses sont les institutions culturelles établies à Varsovie. Parmi elles, citons le magnifique musée de l'Histoire des juifs polonais POLIN, qui a récemment ouvert ses portes, le musée d'Art moderne et le Centre des sciences Copernic au bord de la Vistule.

Également appelée ville phénix, Varsovie représente la renaissance. Presque totalement détruite pendant la Seconde Guerre mondiale, la ville a su renaître de ses cendres pour devenir une métropole dynamique et verte. Mais c'est dans son désordre architectural que le passé tumultueux de Varsovie transparait le plus : vestiges gothiques, palais baroques, architecture socio-réaliste, et acier et verre contemporains s'y côtoient en effet. Si la ville actuelle est relativement jeune, elle propose de nombreuses attractions touristiques.

Avec ses églises, sa place du marché et ses immeubles aux façades colorées, la vieille ville de Varsovie constitue l'une des principales attractions touristiques. Parmi les sites les plus remarquables de la vieille ville, citons le château royal, la colonne du Roi Sigismond, la place du marché et la Barbacane. Le complexe, entièrement restauré après la guerre grâce à la campagne de reconstruction entreprise par ses habitants, est désormais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit d'un exemple exceptionnel de reconstruction quasi totale d'une séquence de l'histoire (XIII^e-XX^e siècle).

Varsovie accueille de nombreux événements culturels internationaux renommés, parmi lesquels, le célèbre Concours international de piano *Frédéric-Chopin*, lancé en 1927 et organisé tous les cinq ans à Varsovie depuis 1955. Le concours est né de la nécessité de populariser cette musique et de préserver les connaissances connexes, ainsi que la tradition du piano qui était caractéristique du style de Frédéric Chopin. Pendant des années, ce concours pianistique a été le seul du genre dans le monde. Il reste l'une des rares compétitions entièrement dédiées à l'œuvre d'un seul compositeur.

Depuis 1956, chaque mois de septembre, Varsovie accueille le plus grand festival international polonais de musique classique contemporaine : *le festival d'automne de Varsovie*, organisé par l'union des compositeurs polonais. L'objectif du festival est de familiariser le public avec les nouvelles tendances de la musique classique contemporaine, présentées dans un contexte de rapport à la tradition.

Enfin et surtout, depuis 2000, Varsovie réunit les passionnés de cinéma indépendant à l'occasion de son Festival du film. Cet événement annuel a rejoint en 2009 le cercle prestigieux des événements reconnus par la Fédération internationale des associations de producteurs de films (www.fiapf.org) aux côtés, notamment, de Cannes, Venise et Berlin.

13.3. La région de Małopolska

L'extraordinaire richesse naturelle de la région de Małopolska n'a d'égale que sa diversité et son multiculturalisme, qui se sont développés au fil des siècles, donnant lieu à un patrimoine national et régional exceptionnellement précieux. La région recèle des monuments de toutes les époques, des styles architecturaux intéressants et des bâtiments exceptionnels avec, parmi eux, des exemples exceptionnels d'architecture vernaculaire. Avec la région de Wielkopolska, ce territoire est l'un des berceaux de l'État polonais. Des dizaines de châteaux, de villes et villages ayant conservé leur tracé urbain d'origine, et près d'un millier d'églises et autres lieux de culte, témoignent de ce riche passé. La région abrite, en

particulier dans le sud, des sources naturelles d'eau minérale, qui ont une influence bénéfique sur la santé et constituent un traitement alternatif pour de nombreuses maladies et affections. Grâce à ses plateaux et ses montagnes, et notamment à la plus haute chaîne des Carpates-Tatras, la région offre d'excellentes opportunités pour toutes les formes de tourisme actif, dont le ski alpin, le ski de fond et l'alpinisme. La campagne locale est également exceptionnellement attrayante. Elle offre notamment des coutumes et une culture locales riches et diversifiées, une cuisine locale traditionnelle et un artisanat riche dans un cadre pittoresque. La région de Małopolska propose une vaste gamme de mets confectionnés à partir de recettes traditionnelles. La région compte d'ailleurs plus de produits régionaux recensés par l'Union européenne que toute autre région de Pologne. En outre, six des quatorze sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial se trouvent dans la région de Małopolska, notamment les mines royales de sel de Wieliczka et de Bochnia et le Centre historique de Cracovie, qui ont fait partie des douze premiers sites inscrits sur la Liste en 1978.

13.4. La ville de Cracovie

Cracovie, capitale de la région de Małopolska, est la deuxième plus grande ville de Pologne. Elle compte plus de 700 000 habitants. Le Centre historique de Cracovie, situé sur les rives de la Vistule, se compose de trois ensembles urbains : le complexe de la colline du Wawel, la vieille ville médiévale de Cracovie et la ville de Kazimierz (qui comprend le quartier de Stradom). Il s'agit de l'un des exemples les plus remarquables d'urbanisme en Europe. Il se caractérise par l'harmonie de l'accumulation et du développement d'éléments représentant tous les styles architecturaux, depuis le début du style roman jusqu'au modernisme.

Ancienne capitale de la Pologne, Cracovie regorge de trésors du passé, pour le plus grand plaisir des amateurs d'architecture, même les plus exigeants. L'opulence et la splendeur du Sukiennice (« Halle aux draps »), le marché médiéval, témoignent du passé médiéval glorieux de la ville. Au bord de la place du marché principal, se dresse la Basilique Sainte-Marie. La façade caractéristique de l'église, composée de deux tours de hauteur inégale, est incontournable. Sur la colline du Wawel, qui domine la ville, se dresse le majestueux château du Wawel. La colline accueille de nombreux bâtiments importants sur le plan historique remontant à des périodes différentes. La colline du Wawel a joué un rôle significatif dans l'histoire religieuse et politique du pays et de la ville elle-même. Pendant des siècles, elle a abrité la résidence royale des rois polonais.

Parmi les plus grands centres administratifs et commerciaux d'Europe centrale, Cracovie était une ville où les arts et l'artisanat prospéraient, et où les cultures de l'est et de l'ouest s'entremêlaient. L'importance de Cracovie en tant que centre culturel d'envergure européenne est renforcée par l'existence de l'une des plus anciennes universités de renommée internationale, l'université Jagellon.

Cette tradition culturelle se poursuit de nos jours. Cracovie reste un centre important abritant chaque année de nombreux festivals locaux et internationaux. Le Festival de la culture juive de Cracovie est le plus grand festival sur la culture juive contemporaine présentant sa diversité et sa beauté dans l'ensemble des régions du monde. Du nom de l'auteur moderniste Józef Konrad Korzeniowski (plus connu sous le nom de Joseph Conrad), le Festival Conrad présente la littérature moderne, créée dans le monde entier, par des artistes d'origines, de cultures et d'expériences diverses. Les participants peuvent échanger leurs idées tout en prenant part et en assistant à des débats, des ateliers, des films et des spectacles de théâtre, des concerts, expositions, des balades littéraires et des jeux urbains. Sacrum Profanum est un autre événement annuel, qui a acquis une notoriété internationale. L'idée sous-jacente de l'événement est de présenter deux tendances de la musique du XX^e siècle : le sacré (sacrum) et le profane (profanum). Le festival mêle le monde de la musique d'avant-garde et le développement du divertissement de qualité et de la scène expérimentale, présentant des vedettes telles que Kronos Quartet, Jonny Greenwood

(Radiohead), Adrian Utley (Portishead) ou Sigur Rós.

Un plan de Cracovie est disponible ici : <http://infokrakow.pl/en/mapa>.

13.5 La cuisine polonaise

La cuisine polonaise est le fruit de traditions précieusement perpétuées et d'un mélange fascinant d'influences européennes et orientales. Les Polonais se passionnent pour cette cuisine, qui est récemment sortie de l'ombre pour briller sur la scène européenne. Son principal atout repose sur l'éventail de saveurs inattendues qu'elle propose : l'âcreté des plantes de moutarde, la fermentation et l'abondance d'aliments « umami ».

Si la Pologne n'est pas épargnée par la mode du fast-food, le Polonais moyen possède toutefois des connaissances dignes du chaman en matière de recettes ancestrales, de champignons et de baies. Ainsi, il est plutôt aisé pour le visiteur de déguster les plats locaux frais et savoureux. Les cuisiniers étrangers les plus audacieux ne doivent pas hésiter à tester eux-mêmes quelques recettes, la plupart des ingrédients clés pouvant facilement être réalisés à la maison, s'ils ne sont pas disponibles en magasin. Un repas polonais typique commence par une soupe, le plus souvent à base de betterave (barszcz), ou une soupe aigre à base de seigle fermenté (żurek) ou, l'été, une soupe froide de betterave ou au yaourt (chłodnik). Quant aux Pierogi, le plus emblématique des plats polonais, il n'est plus nécessaire de les présenter. Les Pierogi farcis aux pommes de terre et au fromage en sont les versions les plus populaires en Pologne, bien que la viande ou d'autres garnitures puissent également être utilisées. À ne pas manquer également : le « bigos », un plat à base de choucroute préparé avec divers types de viande et de champignons. L'été, plusieurs fruits servent d'ingrédient de base dans de nombreux desserts : pommes, poires, prunes et baies sauvages.

13.6. Climat

Le climat en Pologne est tempéré et les périodes froides sont généralement aussi nombreuses que les périodes chaudes. Les mois de juin et de juillet sont les mois les plus chauds et les plus agréables. Toutefois, notez que le mois de juillet peut être pluvieux.

Les prévisions météorologiques en temps réel sont disponibles sur le site <http://www.accuweather.com/fr/pl/poland-weather>.

13.7. Monnaie et change

La devise officielle est le złoty polonais (PLN). Les distributeurs automatiques de billets (DAB) sont très populaires et très nombreux dans chaque ville. Tous les types courants de cartes de crédit sont généralement acceptés dans les magasins. Il est donc très pratique d'utiliser ce mode de paiement. La monnaie peut être échangée dans les banques, les hôtels ou les bureaux de change (en polonais : kantor).

Les taux de change sont disponibles sur le site Internet de la *Narodowy Bank Polski* (Banque nationale de Pologne) <http://www.nbp.pl/homen.aspx?f=/srodeken.htm>.

Veuillez noter que vous pouvez être amené à payer des frais supplémentaires, selon la politique de la banque.

13.8. Pourboires

Il est d'usage de récompenser un bon service par un pourboire correspondant à 10 % de la note.

13.9. Appareils électriques

La tension standard pour la Pologne est de 220–240 Volts. Type de prise C, E, F. Les prises de courant ont deux trous ronds et souvent, une broche mâle ronde pour la mise à la terre.

13.10. Réglementation concernant le tabac

En Pologne, il est interdit de fumer dans les lieux publics. Certains restaurants et cafétérias possèdent un espace séparé, réservé aux fumeurs.

Un espace réservé aux fumeurs sera mis en place à l'*International Congress Centre (ICE Krakow)*.

13.11. Heure locale

La Pologne est alignée sur l'heure d'Europe centrale (HEC ; UTC + 1) et du 26 mars 2017 au 24 octobre 2017, elle est alignée sur l'heure d'été d'Europe centrale (HAEC ; UTC + 2).

13.12. Eau potable

Il est fortement recommandé de boire l'eau du robinet en Pologne. Elle est toujours potable.

13.13 Numéros de téléphone utiles

Indicatif téléphonique de la Pologne : +48

Indicatif téléphonique de Varsovie : +48 22

Indicatif téléphonique de Cracovie : +48 12

Police : 997

Ambulance : 999

Pompiers : 998

Numéro d'urgence à composer sur téléphone mobile : 112

13.14 Expressions polonaises utiles

Bonjour	Dzień dobry (djiègne dobré)
Au revoir	Do widzenia (do vidzènia)
S'il vous plaît/voici	Proszę (prochè)
Merci	Dziękuję (djiunkouyè)
Comment allez-vous ?	Jak się masz? (yak chiè mach)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations sur le Comité du patrimoine mondial et la *Convention du patrimoine mondial*, veuillez consulter le site Internet du Centre du patrimoine mondial : <http://whc.unesco.org>.

Pour toute question d'ordre général concernant la 41^e session du Comité du patrimoine mondial, n'hésitez pas à contacter les organisateurs de la session à l'adresse suivante : contact@41whckrakow2017.pl.

Nous sommes impatients de vous accueillir en Pologne !